

N° 89-654-X2016007 au catalogue  
ISBN 978-0-660-04977-9

## Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012

### **Les incapacités liées à la douleur chez les Canadiens âgés de 15 ans et plus, 2012**

par Christine Bizier, Gail Fawcett et Sabrina Gilbert

Date de diffusion : le 5 juillet 2016



Statistique  
Canada

Statistics  
Canada

Canada

---

## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca).

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

**Courriel** à [STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca](mailto:STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca)

**Téléphone** entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros sans frais suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-877-287-4369

### Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, ses entreprises, ses administrations et les autres établissements. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

## Signes conventionnels dans les tableaux

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0<sup>s</sup> valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- <sup>p</sup> provisoire
- <sup>r</sup> révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- <sup>E</sup> à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- \* valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ( $p < 0,05$ )

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2016

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

*This publication is also available in English.*

---

## Les incapacités liées à la douleur chez les Canadiens âgés de 15 ans et plus, 2012

Les résultats figurant dans le présent feuillet d'information proviennent de l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2012, qui visait les personnes de 15 ans et plus vivant dans des logements privés et présentant des limitations d'activités au moment de l'Enquête nationale auprès des ménages (ENM) de 2011.

Dans le cadre de l'ECI, un répondant est considéré comme ayant une incapacité seulement s'il a déclaré une difficulté ou une limitation fonctionnelle attribuable à une condition ou à un problème de santé à long terme, mais aussi s'il a indiqué être limité dans ses activités quotidiennes en raison de sa condition. L'annexe A présente les définitions des incapacités liées à la douleur selon l'ECI.

Fait à noter, les personnes vivant en établissement, y compris les établissements de soins pour bénéficiaires internes, n'étaient pas visées par l'ECI de 2012. Pour obtenir d'autres renseignements, veuillez consulter la publication *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012 : Guide des concepts et méthodes*, produit n° 89-654-X2014001 au catalogue.

Selon l'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2012, 3 775 900 (13,7 %) Canadiens âgés de 15 ans et plus ont déclaré un type d'incapacité, et 2 664 200 (9,7 % des adultes au Canada) ont indiqué avoir une incapacité liée à la douleur qui les limitait dans leurs activités quotidiennes (tableau 1). L'arthrite, la dorsalgie et la dorsopathie étaient les problèmes de santé sous-jacents les plus souvent mentionnés par les personnes présentant des incapacités liées à la douleur.

**Tableau 1**  
**Prévalence des incapacités selon le type, personnes âgées de 15 ans et plus, Canada, 2012**

Type d'incapacité	Population	Pourcentage
<b>Total des incapacités</b>	<b>3 775 900</b>	<b>13,7</b>
Liée à la douleur	2 664 200	9,7
Flexibilité	2 078 000	7,6
Mobilité	1 971 800	7,2
Liée à la santé mentale	1 059 600	3,9
Dextérité	953 100	3,5
Ouïe	874 600	3,2
Vision	756 300	2,8
Mémoire	628 200	2,3
Apprentissage	622 300	2,3
Développement	160 500	0,6
Inconnue	79 500	0,3

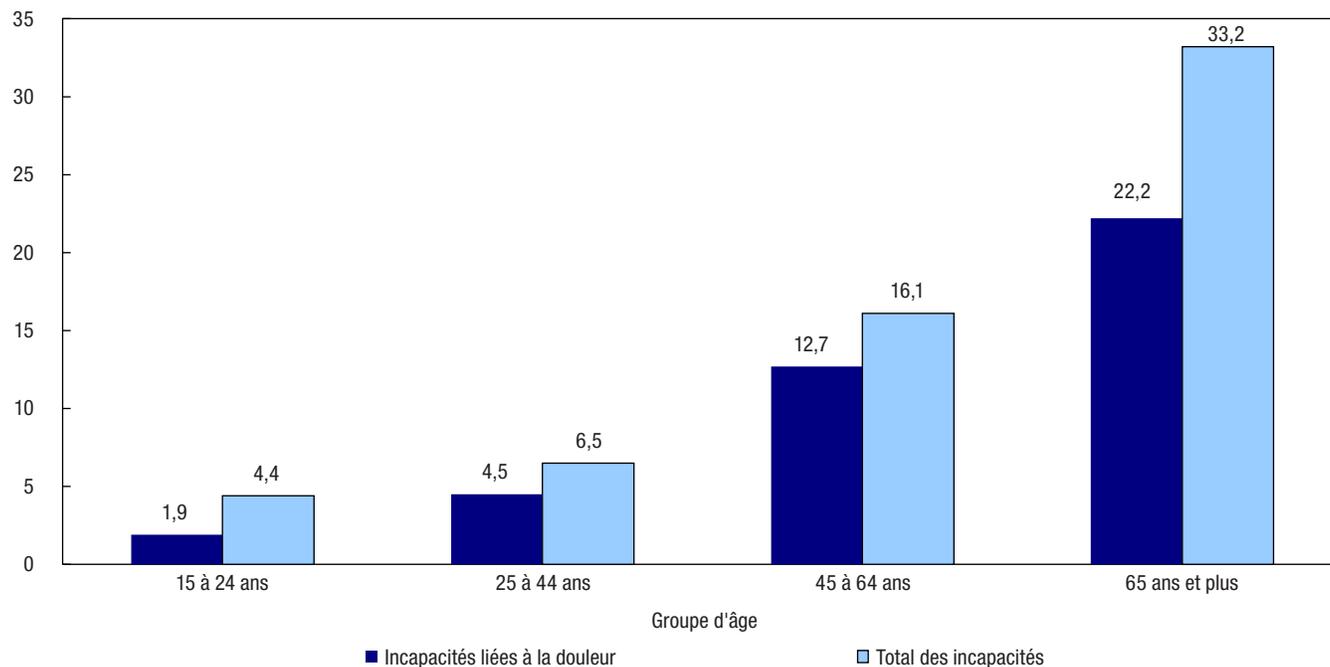
**Note** : Certaines personnes peuvent avoir plus d'un type d'incapacité; par conséquent, la somme de tous les types d'incapacités pris individuellement est supérieure au « total des incapacités ».

**Source** : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

Comme pour les incapacités en général, la probabilité de présenter une incapacité liée à la douleur augmentait de façon considérable selon le groupe d'âge — le taux de prévalence variant de 1,9 % chez les adultes de 15 à 24 ans à 22,2 % chez ceux de 65 ans et plus (graphique 1). Chez les femmes, la prévalence des incapacités liées à la douleur était plus élevée que chez les hommes, et ce, peu importe le groupe d'âge; on observait l'écart le plus important dans le cas des personnes de 65 ans et plus, 24,8 % des femmes ayant déclaré une incapacité liée à la douleur, par rapport à 19,1 % des hommes.

**Graphique 1**  
**Prévalence des incapacités liées à la douleur et total des incapacités, selon le groupe d'âge, personnes âgées de 15 ans et plus, Canada, 2012**

pourcentage



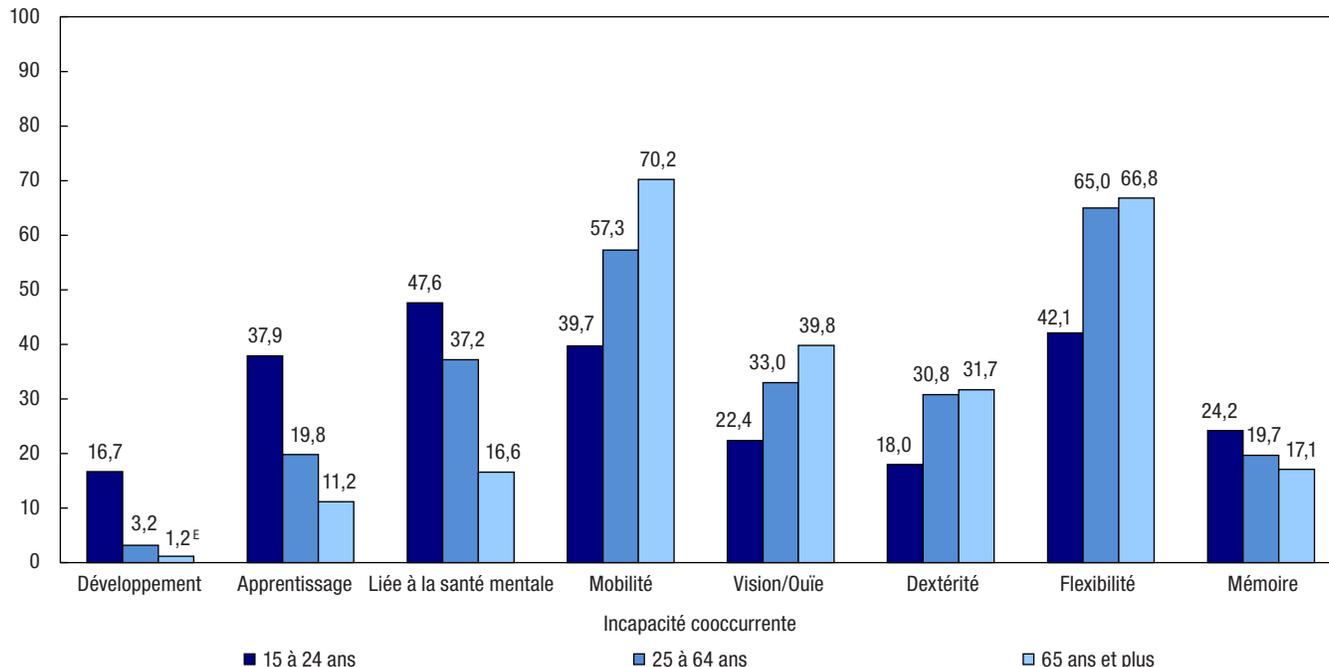
Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

## Incapacités multiples

Les incapacités liées à la douleur accompagnaient souvent d'autres types d'incapacités : 88,1 % des adultes présentant des incapacités liées à la douleur avaient aussi mentionné avoir au moins un autre type d'incapacité en 2012. Parmi les personnes de 15 à 24 ans ayant une incapacité liée à la douleur, près de la moitié affichaient également une incapacité liée à la santé mentale, et environ deux personnes sur cinq présentaient un trouble de mobilité ou de flexibilité. Chez les groupes les plus âgés, les troubles de mobilité et de flexibilité étaient les types d'incapacités cooccurrentes les plus importants.

**Graphique 2****Prévalence des types d'incapacités cooccurentes chez les adultes ayant une incapacité liée à la douleur, selon le groupe d'âge, personnes âgées de 15 ans et plus, Canada, 2012**

pourcentage

<sup>E</sup> à utiliser avec prudence

Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

## Études

### Niveau de scolarité

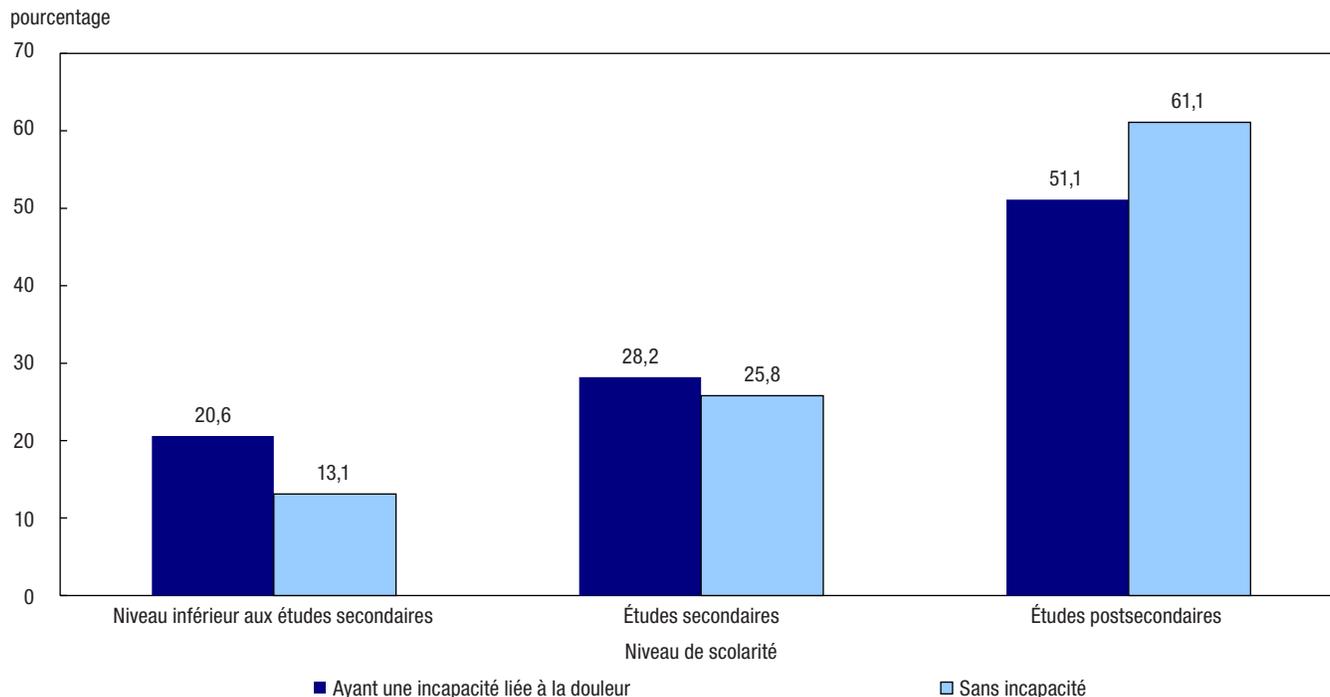
Les adultes en âge de travailler (ceux de 15 à 64 ans) présentant des incapacités liées à la douleur<sup>1</sup> affichaient un niveau de scolarité moins élevé que celui des personnes sans incapacité. Par exemple, les adultes de 15 à 64 ans qui n'étaient pas aux études et qui avaient déclaré une incapacité liée à la douleur étaient plus susceptibles que ceux sans incapacité à ne pas avoir terminé des études secondaires (20,6 % par rapport à 13,1 %). Cette tendance était particulièrement marquée chez les deux groupes les plus jeunes : les personnes ayant des incapacités liées à la douleur étaient près de deux fois plus susceptibles que celles sans incapacité de ne pas avoir terminé des études secondaires (46,6 % par rapport à 25,4 % chez les 15 à 24 ans et 17,2 % par rapport à 9,5 % chez les 25 à 44 ans).

Aussi, les adultes de 15 à 64 ans ayant une incapacité liée à la douleur étaient moins susceptibles (51,1 %) que leurs homologues sans incapacité (61,1 %) d'avoir obtenu un titre d'études postsecondaires<sup>2</sup>.

1. Il convient de noter que 88,1 % des personnes ayant déclaré une incapacité liée à la douleur ont aussi déclaré au moins un autre type d'incapacité.

2. Les études postsecondaires comprennent les certificats d'écoles de métiers, les diplômes d'études collégiales, les certificats universitaires inférieurs au baccalauréat et les diplômes universitaires.

**Graphique 3**  
**Proportion de la population ayant une incapacité liée à la douleur par rapport à celle sans incapacité, selon le niveau de scolarité le plus élevé, personnes âgées de 15 à 64 ans, Canada, 2012**



**Notes :** N'inclut pas les personnes qui étaient encore aux études.

Les études postsecondaires comprennent les certificats d'écoles de métiers, les diplômes d'études collégiales, les certificats universitaires inférieurs au baccalauréat et les diplômes universitaires.

**Source :** Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

## Expériences scolaires

Dans le cadre de l'ECI (Enquête canadienne sur l'incapacité) de 2012, on a posé aux adultes ayant une incapacité qui étaient aux études ou qui l'avaient été récemment<sup>3</sup> une série de questions sur leurs expériences scolaires et la façon dont leur incapacité pouvait avoir eu une incidence sur ces expériences<sup>4</sup>. Plus de la moitié des adultes ayant une incapacité liée à la douleur ont indiqué que leur incapacité avait eu une incidence sur leur choix de cours ou de carrière. De même, environ deux personnes sur cinq ont indiqué que leur incapacité les avait incitées à s'inscrire à moins de cours, à prendre plus de temps pour obtenir leur niveau de scolarité actuel et qu'elles avaient dû interrompre leurs études en raison de cette incapacité (tableau 2). Bon nombre de répondants ont indiqué que leur incapacité avait eu de nombreuses répercussions sur leurs expériences scolaires.

**Tableau 2**  
**Incidence de l'incapacité sur les expériences scolaires des adultes ayant une incapacité liée à la douleur, personnes âgées de 15 ans et plus, Canada, 2012**

Incidence de l'incapacité	Pourcentage
Son incapacité a influé sur son choix de cours ou de carrière	53,3
S'est inscrit à moins de cours en raison de son incapacité	42,2
A pris plus de temps pour obtenir le niveau de scolarité actuel en raison de son incapacité	39,2
A interrompu ses études en raison de son incapacité	37,7
Est retourné à l'école pour se recycler en raison de son incapacité	36,7
A changé son orientation scolaire en raison de son incapacité	33,4
A mis fin à ses études en raison de son incapacité	30,3
A été exclu ou tenu à l'écart à l'école en raison de son incapacité	27,3

**Note :** Comprend les personnes actuellement aux études ou qui étaient aux études au cours des cinq dernières années et qui avaient une incapacité au cours de leurs études.

**Source :** Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

3. Comprend les personnes actuellement aux études ou qui étaient aux études au cours des cinq dernières années, et qui avaient une incapacité au cours de leurs expériences scolaires.
4. Veuillez noter que ces répondants peuvent présenter des incapacités multiples, et qu'ainsi leurs expériences scolaires peuvent être attribuables à différentes combinaisons de ces incapacités.

## Emploi

### Situation d'activité

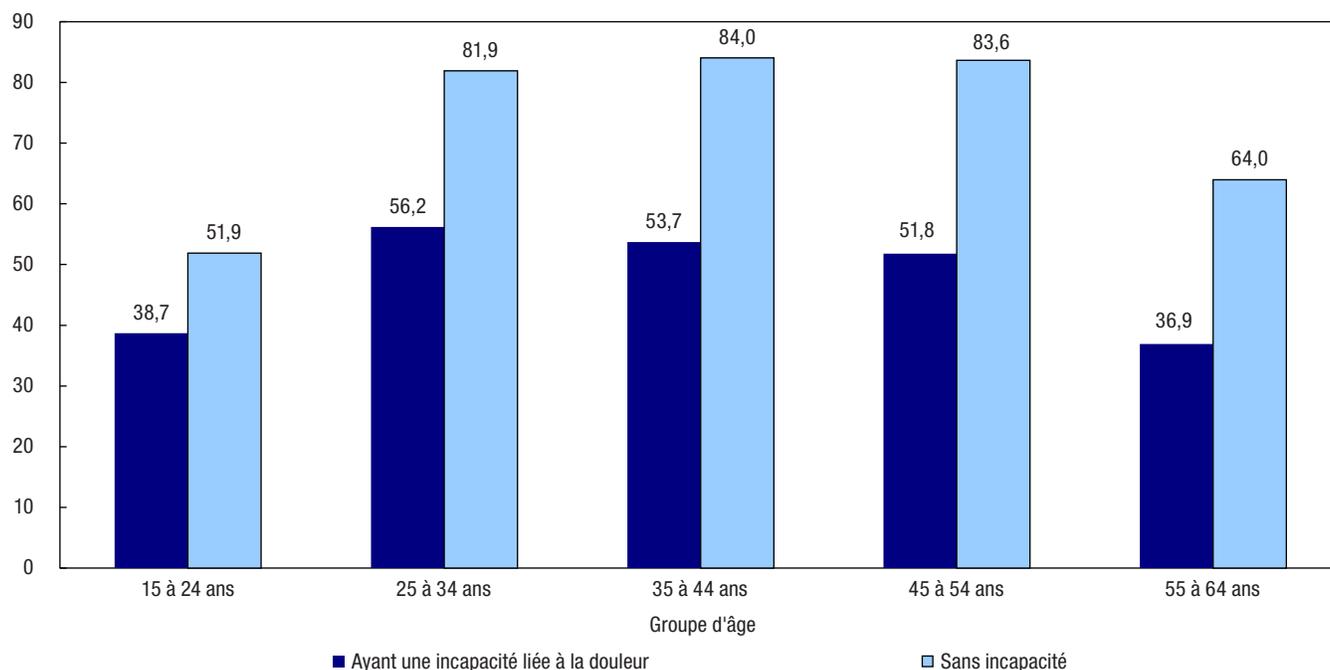
Près de la moitié (47,3 %) des adultes de 15 à 64 ans qui avaient une incapacité liée à la douleur étaient inactifs, 6,7 % étaient sans emploi, et moins de la moitié (46,0 %) occupaient un emploi<sup>5</sup>.

En fait, le taux d'emploi des adultes sans incapacité qui étaient en âge de travailler atteignait environ une fois et demie celui des adultes ayant une incapacité liée à la douleur (73,6 % par rapport à 46,0 %), et cette tendance s'observait dans chacun des groupes d'âge (graphique 4).

#### Graphique 4

#### Taux d'emploi des adultes ayant une incapacité liée à la douleur et de ceux sans incapacité, selon le groupe d'âge, personnes âgées de 15 à 64 ans, Canada, 2012

pourcentage



Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

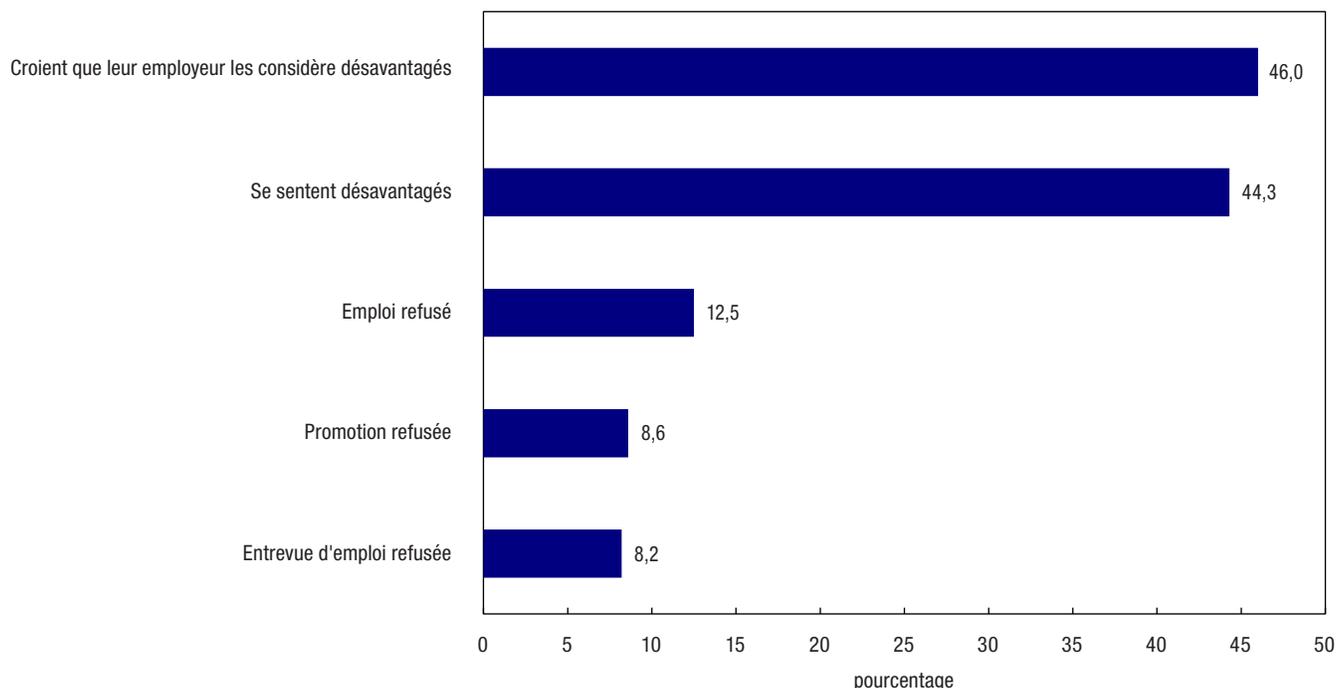
### Incapacité en milieu de travail

Près du quart (24,6 %) des adultes ayant une incapacité liée à la douleur qui occupaient un emploi ont indiqué que leur employeur ignorait qu'ils avaient une telle incapacité.

Parmi les adultes ayant une incapacité liée à la douleur qui étaient actifs sur le marché du travail au moment de l'enquête ou qui l'étaient au cours des cinq années précédentes, 46,0 % ont déclaré qu'ils croyaient que leur employeur les considérait comme désavantagés, et 44,3 % ont indiqué qu'ils se sentaient désavantagés sur le plan de l'emploi (graphique 5). Pour ce qui est des indicateurs plus spécifiques d'un désavantage sur le marché du travail, 12,5 % estimaient qu'on leur avait refusé un emploi, 8,6 % jugeaient qu'on leur avait refusé une promotion, et 8,2 % croyaient qu'on leur avait refusé une entrevue d'emploi — dans tous ces cas en raison de leurs incapacités. Il convient de souligner que ces chiffres sont fondés sur les répercussions de l'ensemble des types d'incapacités que pouvaient présenter les personnes ayant une incapacité liée à la douleur.

5. Il convient de noter que 88,1 % des répondants ayant déclaré une incapacité liée à la douleur ont aussi déclaré au moins un autre type d'incapacité.

**Graphique 5**  
**Perception de discrimination ou de désavantage sur le plan de l'emploi chez les adultes ayant une incapacité liée à la douleur, personnes âgées de 15 ans et plus, Canada, 2012**



**Note :** Comprend les personnes qui font actuellement partie de la population active ou au cours des cinq années précédentes.

**Source :** Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

## Modifications nécessaires au travail

Dans l'ensemble, 47,9 % des adultes présentant une incapacité liée à la douleur et qui occupaient un emploi au moment de l'enquête ou en avaient occupé un récemment<sup>6</sup> ont déclaré qu'il leur fallait au moins une mesure d'adaptation en milieu de travail, comme des heures de travail modifiées (26,8 %), une chaise avec soutien dorsal (21,0 %), une redéfinition des tâches (17,1 %), un poste de travail modifié (14,5 %) et d'autres types de mesures d'adaptation. Parmi les répondants nécessitant des mesures d'adaptation, 50,8 % d'entre eux ont déclaré que tous leurs besoins avaient été satisfaits, alors que 24,7 % ont indiqué que certains de leurs besoins avaient été satisfaits. La proportion restante de 24,5 % a mentionné qu'aucun de leurs besoins n'avait été satisfait. Étant donné le taux élevé de cooccurrence avec d'autres types d'incapacités, il est possible que certaines de ces mesures d'adaptation soient attribuables à des incapacités autres que les incapacités liées à la douleur.

## Nombre d'heures travaillées

Les adultes en âge de travailler (ceux de 15 à 64 ans) ayant une incapacité liée à la douleur et qui occupaient un emploi travaillaient en moyenne 34 heures par semaine<sup>7</sup>, c'est-à-dire moins que le nombre moyen d'heures travaillées par semaine observé chez les répondants sans incapacité (37 heures)<sup>8</sup>.

6. Comprend les personnes qui occupaient un emploi, les personnes qui étaient au chômage et qui avaient travaillé au cours des cinq années précédentes, les personnes inactives qui avaient travaillé au cours des cinq années précédentes (et qui étaient aptes au travail ou qui avaient indiqué qu'une mesure d'adaptation leur permettrait de travailler), et les personnes qui avaient pris leur retraite au cours des cinq années précédentes et qui avaient affirmé que leur départ avait été involontaire.

7. Il s'agit ici du nombre réel d'heures travaillées contre rémunération au cours de la semaine précédant la semaine de référence de l'Enquête nationale auprès des ménages.

8. Dans chacun des groupes d'âge, les personnes ayant une incapacité liée à la douleur travaillaient moins d'heures par semaine que celles sans incapacité, exception faite du groupe des 55 à 64 ans, qui ne présentait pas de différence statistiquement significative.

## Répondants inactifs

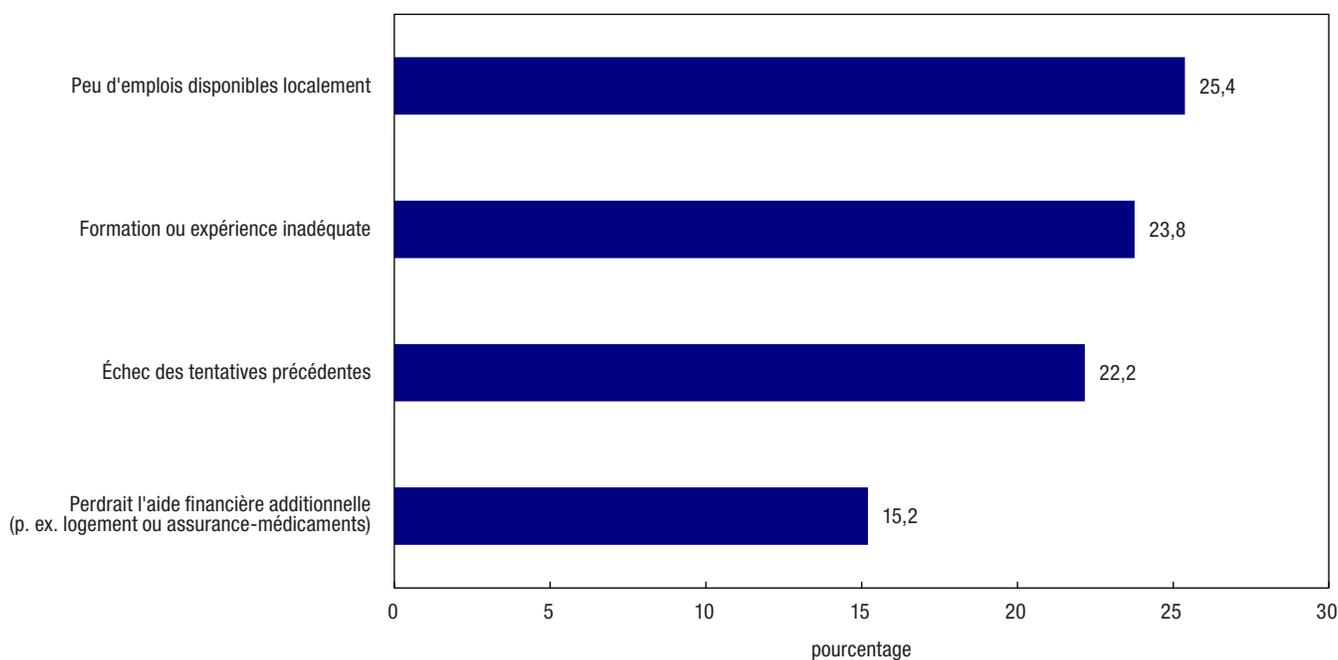
Parmi les adultes ayant une incapacité liée à la douleur âgés de 15 à 64 ans et qui n'étaient pas actifs, la majorité d'entre eux (77,2 %) ont déclaré que leur incapacité les empêchait de travailler. Parmi ces répondants, 18,4 % ont indiqué qu'une mesure d'adaptation leur permettrait de travailler. De plus, 27,2 % ont mentionné qu'ils chercheraient du travail au cours des 12 prochains mois. On a demandé aux répondants qui avaient l'intention de chercher un emploi de préciser pourquoi ils souhaitaient retourner au travail :

- 33,9 % espéraient voir leur situation s'améliorer;
- 12,8 %<sup>E</sup> prévoient suivre une formation;
- 12,2 %<sup>E</sup> espéraient obtenir des changements ou des améliorations dans leur milieu de travail.

Un grand nombre de répondants inactifs ont rencontré des obstacles qui les ont incités à ne pas chercher d'emploi. Parmi les obstacles à la recherche d'emploi les plus souvent mentionnés par les répondants ayant une incapacité liée à la douleur, on notait le peu d'emplois disponibles localement (25,4 %) et une formation ou une expérience inadéquate (23,8 %) (graphique 6).

### Graphique 6

**Prévalence des obstacles à la recherche d'emploi chez les adultes ayant une incapacité liée à la douleur qui ne faisaient pas partie de la population active, personnes âgées de 15 à 64 ans, Canada, 2012**



**Note :** Ne comprend pas les personnes ayant pris leur retraite il y a plus de cinq ans, celles ayant pris leur retraite volontairement et celles ayant indiqué qu'elles n'avaient jamais travaillé, mais que leur condition n'avait pas limité le volume ni le type de travail qu'elles pouvaient effectuer.

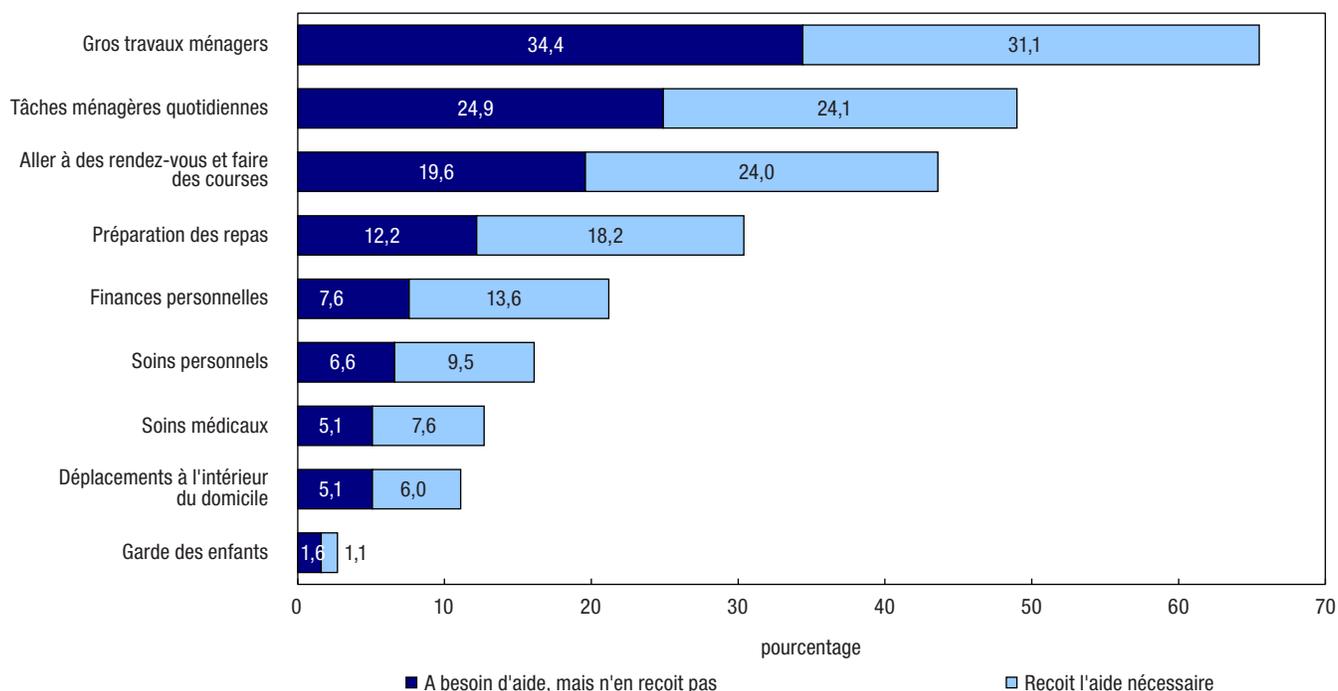
**Source :** Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

## Mesures de soutien

Dans l'ensemble, quatre adultes sur cinq (79,3 %) présentant une incapacité liée à la douleur ont indiqué qu'ils avaient besoin d'aide pour effectuer certaines de leurs activités quotidiennes, et environ trois personnes sur cinq (61,8 %) de ce groupe ont déclaré avoir des besoins non satisfaits pour au moins l'une de ces mesures de soutien.

Bien que près des trois quarts (72,6 %) des adultes ayant une incapacité liée à la douleur aient déclaré recevoir de l'aide pour au moins un type d'activité quotidienne, on constatait des besoins non satisfaits en ce qui a trait aux différents types d'aide, comme le démontre le graphique 7. Par exemple, environ le tiers (34,4 %) des adultes ayant une incapacité liée à la douleur ont mentionné que le besoin d'aide pour accomplir les gros travaux ménagers n'était pas comblé, alors qu'environ 1 adulte sur 20 a déclaré que son besoin d'aide pour les soins médicaux à domicile ou les déplacements à l'intérieur du domicile était non satisfait.

**Graphique 7**  
**Besoins d'aide satisfaits et non satisfaits pour les activités quotidiennes chez les adultes ayant une incapacité liée à la douleur, personnes âgées de 15 ans et plus, Canada, 2012**



Source : Statistique Canada, Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012.

Les membres de la famille, en particulier ceux appartenant au même ménage, étaient les plus susceptibles de fournir de l'aide pour les activités quotidiennes. Par exemple, parmi les répondants qui recevaient de l'aide pour ces activités, 65,6 % de ceux ayant une incapacité liée à la douleur obtenaient de l'aide de membres de la famille vivant avec eux, et 42,2 % recevaient de l'aide de membres de la famille ne vivant pas avec eux. L'aide pour les activités quotidiennes provenait aussi d'autres sources. Par exemple, parmi les adultes qui obtenaient de l'aide, 27,8 % de ceux qui avaient une incapacité liée à la douleur ont aussi indiqué qu'ils recevaient cette aide de la part d'un ami ou d'un voisin, 20,8 %, d'un organisme ou de personnes rémunérées, et 12,3 % ont mentionné recevoir l'aide d'un organisme, à titre gracieux. L'aide obtenue par les personnes qui en avaient besoin provenait de toute évidence de nombreuses sources.

## Revenu

### Revenu personnel des adultes en âge de travailler

Le revenu personnel médian (avant impôts) des adultes en âge de travailler (ceux de 15 à 64 ans) ayant une incapacité liée à la douleur<sup>9</sup> s'établissait à 21 400 \$ — ce qui correspond à environ 70 % de celui des répondants sans incapacité (31 200 \$)<sup>10</sup>. Les hommes en âge de travailler présentant des incapacités liées à la douleur touchaient un revenu personnel médian plus élevé que celui des femmes (26 200 \$ par rapport à 17 700 \$).

Les répondants qui avaient une incapacité liée à la douleur (48,2 %) étaient aussi plus susceptibles que ceux sans incapacité (18,7 %) de compter sur les transferts gouvernementaux<sup>11</sup> comme principale source de revenu. De plus, le revenu d'emploi médian<sup>12</sup> observé chez les adultes occupant un emploi et ayant une incapacité liée à la douleur était inférieur à celui des adultes sans incapacité (26 400 \$ par rapport à 34 100 \$). En outre, les hommes présentant des incapacités liées à la douleur et qui occupaient un emploi touchaient un revenu d'emploi médian plus élevé que celui des femmes (32 600 \$ par rapport à 22 400 \$).

## Conclusion

Les adultes ayant une incapacité liée à la douleur font face à de nombreux défis. Le taux de cooccurrence avec d'autres types d'incapacités était très élevé. Plus particulièrement, la majorité des personnes présentant une incapacité liée à la douleur avait aussi une incapacité liée à la mobilité ou à la flexibilité. Toutefois, parmi les jeunes adultes de 15 à 24 ans, les incapacités liées à la douleur étaient plus susceptibles d'être accompagnées par une incapacité liée à la santé mentale. Parallèlement, le niveau de scolarité et le taux d'emploi chez les adultes ayant une incapacité liée à la douleur étaient inférieurs à ceux des adultes sans incapacité. Même lorsqu'elles occupaient un emploi, les personnes ayant une incapacité liée à la douleur affichaient les niveaux de revenu d'emploi les plus bas. Par conséquent, il n'est pas surprenant de constater que les adultes en âge de travailler qui présentaient une incapacité liée à la douleur étaient plus susceptibles que les personnes sans incapacité de compter sur les transferts gouvernementaux comme principale source de revenu. Près de quatre adultes sur cinq présentant une incapacité liée à la douleur ont indiqué avoir besoin d'aide pour effectuer leurs activités quotidiennes (en particulier pour accomplir les activités qui demandent plus d'effort physique comme les gros travaux ménagers et les tâches ménagères quotidiennes), et environ les trois cinquièmes d'entre eux ont déclaré des besoins non satisfaits.

9. Il est important de noter que 88,1 % des répondants qui déclaraient une incapacité liée à la douleur ont aussi déclaré au moins un autre type d'incapacité.

10. Ce calcul prend en compte les répondants dont le revenu personnel avant impôts est nul ou négatif.

11. Les transferts gouvernementaux comprennent les différents types de paiements de transfert gouvernementaux versés par l'administration fédérale, les provinces, les territoires ou les municipalités, notamment : la Sécurité de la vieillesse; le Supplément de revenu garanti; le Régime de pensions du Canada ou le Régime de rentes du Québec; l'assurance-emploi; l'assistance sociale; la prestation fiscale pour enfants; et tout autre revenu provenant de sources publiques.

12. Cela comprend les salaires, les traitements et les revenus provenant d'un emploi autonome.

## Annexe A

### Identification des adultes ayant une incapacité liée à la douleur

L'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2012 décrivait les adultes ayant une incapacité liée à la douleur comme étant les personnes dont les activités quotidiennes étaient limitées en raison de difficultés causées par une douleur constante ou récurrente. L'enquête a utilisé les nouvelles questions d'identification des incapacités (QII) pour déterminer la présence de l'incapacité. L'étape initiale de l'identification d'une incapacité liée à la douleur consistait à établir l'existence d'une douleur qui est « toujours présente » ou de douleurs qui « reviennent de temps à autre » à l'aide des questions suivantes :

DSQ\_21 Avez-vous de la douleur qui est toujours présente?

DSQ\_22 Avez-vous des périodes de douleur qui reviennent de temps à autre?

Les personnes ayant répondu par l'affirmative à l'une ou l'autre de ces questions, ou encore aux deux, indiquant une douleur constante ou récurrente, répondaient à une question de suivi pour déterminer à quelle fréquence cette difficulté les limitait dans leurs activités quotidiennes :

DSQ\_23 À quelle fréquence cette douleur limite-t-elle vos activités?

- Jamais
- Rarement
- Parfois
- Souvent
- Toujours

Les personnes ayant déclaré être limitées au moins « rarement » répondaient à une question de suivi pour déterminer le niveau de difficulté ressenti :

DSQ\_24 Lorsque vous ressentez cette douleur, combien de difficulté avez-vous avec vos activités?

- Aucune difficulté
- Un peu (de difficulté)
- Beaucoup (de difficulté)
- Vous ne pouvez pas faire la plupart de vos activités

On identifiait une incapacité liée à la douleur lorsque les répondants déclaraient être limités au moins parfois, et ce, quel que soit le niveau de difficulté ressenti. Aussi, ceux ayant déclaré n'être limités que rarement étaient considérés comme ayant une incapacité liée à la douleur s'ils avaient aussi indiqué avoir beaucoup de difficulté à effectuer la plupart de leurs activités ou en être incapables, lorsqu'ils étaient limités par la douleur.

On estime qu'environ 3 897 400 adultes canadiens ont déclaré ressentir une douleur permanente ou intermittente. De ce nombre, 1 233 100 (4,5 % de la population adulte) ont indiqué ne pas être limités par leur douleur. Cependant, 2 664 200 (9,7 %) adultes canadiens ont été identifiés comme ayant une incapacité liée à la douleur en se fondant sur la méthodologie décrite ci-dessus.